

L'occitan qu'es aquò ? Deu sègle XVIau au sègle XXIau : lo replec

Du XVIe siècle au XXIe siècle : le repli



L'occitan qu'es aquò ? Deu sègle XVIau au sègle XXIau : lo replec

Version en français à la suite

Après un usage prestigieux d'ici le début du XVIe siècle, l'occitan recule devant le français dans les actes officiels (édit de Villers-Cotterêts en 1539), pendant que le français se normalise et que sa littérature se développe, produisant des œuvres de référence. L'occitan perd peu à peu ses usages officiels, mais se maintient à l'oral.

En France, après la révolution de 1789, toutes les autres langues, à l'exception du français, sont remises en cause et assimilées à la contre-révolution. À partir de ce moment, le concept de « patois » est créé pour les disqualifier et les faire disparaître. L'enquête du ministère de l'instruction publique menée en 1864 montre que plus de 90% de la population ne parle pas français dans le Gers, l'Ariège, l'Aveyron ou le Var. Jusqu'à 1914, l'occitan est la langue de communication principale sur son territoire, seule la bourgeoisie parle français. La guerre de 14 - 18 fut un moment clé du recul des langues minorisées en France et en particulier de l'occitan : nombre de locuteurs tués, croissance d'un sentiment nationaliste français et toujours la volonté du pouvoir de les faire disparaître.

À l'école, une chasse fut menée, avec des punitions et humiliations pour ceux qui étaient surpris à parler occitan, la délation était encouragée. L'enfant surpris recevait un signal et devait trouver quelqu'un d'autre qui avait parlé la langue pour le lui faire passer. À la fin de la journée le dernier en possession du signal était puni.

En 1951, la loi Deixonne permet l'enseignement de langues minorisées de France, et, plus récemment, la loi Molac de 2021 établit une protection patrimoniale de langues et une généralisation de la proposition d'enseignement. Malgré les lois, et les demandes, l'enseignement qu'on en apprend est restreint. Dans l'enseignement public sections bilingues existaient au primaire, on enseignait se moitié moitié en occitan et moitié en français. Que n'y a-t-il en Gers : Plazenca de Gers, L'Isla de Baish, Vic de Fesensac e Monbrun-Encaussa. En Occitania, les écoles associatives Calandretas assurent un enseignement immersif de la langue ; n'y a pas rien en Gers. Corses e talhèrs, principalement associatives, permettent aussi aux adultes d'apprendre la langue. En plus de l'enseignement, un enjeu de la sauvegarde repose aussi sur la socialisation, au-delà du milieu culturel, on se trouve nombre d'œuvres en occitan dans toutes les disciplines : littérature, musique, arts plastiques, cinéma, théâtre.

Entant ne savoir plus l'histoire de la langue occitane : https://www.univ-montp3.fr/uoh/occitan/une_langue/co/module_L_occitan_une%20langue_4.html

A dimèrcres que veng, per la seguida...

Du XVIe siècle au XXIe siècle : le repli

Après un usage prestigieux jusqu'au début du XVIe siècle, l'occitan recule devant le français dans les actes officiels (édit de Villers-Cotterêts en 1539), pendant que le français se normalise et que sa littérature se développe, produisant des œuvres de référence. L'occitan perd peu à peu ses usages officiels, mais se maintient à l'oral.

En France, après la révolution de 1789, toutes les autres langues, à l'exception du français, sont remises en cause et assimilées à la contre-révolution. À partir de ce moment, le concept de « patois » est créé pour les disqualifier et les faire disparaître. L'enquête du ministère de l'instruction publique menée en 1864 montre que plus de 90% de la population ne parle pas français dans le Gers, l'Ariège, l'Aveyron ou le Var. Jusqu'à 1914, l'occitan est la langue de communication principale sur son territoire, seule la bourgeoisie parle français. La guerre de 14 - 18 fut un moment clé du recul des langues minorisées en France et en particulier de l'occitan : nombre de locuteurs tués, croissance d'un sentiment nationaliste français et toujours la volonté du pouvoir de les faire disparaître.

À l'école, une chasse fut menée, avec des punitions et humiliations pour ceux qui étaient surpris à parler occitan, la délation était encouragée. L'enfant surpris recevait un signal et devait trouver quelqu'un d'autre qui avait parlé la langue pour le lui faire passer. À la fin de la journée le dernier en possession du signal était puni.

En 1951, la loi Deixonne permit l'enseignement des langues minorisées de France, puis plus récemment la loi Molac de 2021 établit une protection patrimoniale des langues et une généralisation de la proposition d'enseignement. En dépit des lois, et des demandes, l'offre d'enseignement est encore réduite. Dans l'enseignement public il existe des sections bilingues au primaire, dans lesquelles l'enseignement se fait à moitié en occitan et à moitié en français. Il en y a 4 dans le Gers : Plaisance du Gers, L'Isle-Jourdain, Vic-Fezensac et Monbrun-Encausse. En Occitanie, les écoles associatives Calandretas assurent un enseignement immersif de la langue ; il n'en existe pas dans le Gers. Des cours et des ateliers, principalement associatifs, permettent aussi aux adultes d'apprendre la langue. En plus de l'enseignement, un enjeu de la sauvegarde repose aujourd'hui sur la socialisation au-delà du milieu culturel, dans lequel nous trouvons nombre d'œuvres en occitan dans toutes la disciplines : littérature, musique, arts plastiques, cinéma, théâtre.

Pour en savoir plus sur l'histoire de la langue occitane : https://www.univ-montp3.fr/uoh/occitan/une_langue/co/module_L_occitan_une%20langue_4.html

A mercredi prochain, pour la suite...

Vous trouverez la compilation de toutes les chroniques « l'occitan qu'es aquò » actualisée chaque semaine dans le document joint, en bas ce cet article, en français : [occitan_qu_es_aquo_français.pdf](#)

Contact : ostaugascon@gmail.com